



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
GENERALE
A/36/471/Add.3
1er décembre 1981
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session
Point 30 de l'ordre du jour

ANNEE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapport du Secrétaire général

Additif

I. INTRODUCTION

1. En vertu de la résolution 34/154 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1979, le Colloque international d'experts sur la coopération technique entre pays en développement et sur l'assistance technique dans le domaine de la prévention de l'invalidité et de la réadaptation des handicapés a été organisé par le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). La participation de personnes handicapées a été facilitée par l'aide généreuse accordée par le Gouvernement autrichien. Le Colloque a eu lieu au Centre international de Vienne du 12 au 23 octobre 1981.

2. Ont participé à ce colloque 51 experts venus du monde entier, invités à titre personnel, et 126 observateurs représentant 41 Etats Membres ainsi qu'un certain nombre d'organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales.

II. ORGANISATION DU COLLOQUE

3. Mme Leticia Shahani, représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Année internationale des personnes handicapées, a ouvert le Colloque. M. Antonio Periquet (Philippines) a été élu Président, M. Abdullah M. Al-Chanim (Arabie saoudite), Mme Eloisa de Lorenzo (Uruguay) et M. Joshua Malinga (Zimbabwe) Vice-Présidents, et M. Henri Enns (Canada) Rapporteur.

4. Le Colloque a examiné en séance plénière le point de l'ordre du jour intitulé "Priorités des pays en développement", et trois groupes de travail ont étudié les points de l'ordre du jour concernant la stratégie à adopter en milieu rural, le matériel et les auxiliaires techniques, ainsi que la coopération technique et le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

III. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

5. Sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale le Secrétaire général propose de présenter au Comité consultatif de l'Année internationale des personnes handicapées, lors de sa quatrième session qui doit se tenir à Vienne en 1983, un rapport sur les travaux du Colloque dans lequel figureront, selon que de besoin, ses propres propositions concernant l'application des recommandations du Colloque.
